

Appel pour les droits des journalistes territoriaux

LES JOURNALISTES TERRITORIAUX SONT DE VRAIS JOURNALISTES !

COMMENT AIDER ?

1 Je signe l'appel pour les droits des journalistes territoriaux

jt.jesigne.org

2 Je prends contact pour participer au réseau

- David Jourdan
david@infocomcgt.fr
- Patricia de Aquino
patricia.deaquino@yahoo.com

3 Je rejoins la CGT pour m'organiser, conquérir et défendre mes droits

<http://bit.ly/2Rn4HEc>



Dans les communes, les agglomérations, les départements, les régions, des journaux sont distribués aux habitants. Cette presse dite institutionnelle, financée par les collectivités territoriales, joue le rôle d'une véritable presse locale abordant tous les sujets, ceux de la vie de tous les jours comme les sujets politiques ou culturels.

Problème : les journalistes qui travaillent pour ces supports papier ou web ne sont reconnus comme tels ni dans la fonction publique, où aucun concours, aucune grille de progression, aucune perspective n'est proposée à cette profession, ni auprès de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) qui, sauf exception, n'attribue des cartes qu'aux professionnels des médias « officiels ».

Pourtant, les journalistes territoriaux cherchent des informations, enquêtent, donnent la parole aux parties concernées, vérifient les informations, font des prises de vue, rédigent et mettent en forme des articles... Bref, ils exercent un véritable travail de journaliste.

Les journalistes territoriaux ne veulent plus avoir honte d'être ce qu'ils sont. Certains, qui interviennent dans d'autres formes de presse, sont obligés de cacher leur activité dans les publications territoriales pour ne pas être mal vus de futurs employeurs ou, tout simplement, pour ne pas perdre leur carte de presse.

Cette situation ne peut plus durer. À l'heure où des lois mettent à mal la liberté d'expression et la liberté d'informer, à l'heure où s'aggrave la défiance du public à l'égard des journalistes, il est indispensable que soit consolidée, par toutes dispositions, l'indépendance de la profession dans la pluralité de ses formes.

Notre collectif cherche à rassembler les journalistes territoriaux afin qu'il puissent s'organiser pour conquérir et défendre leurs droits.

6 DROITS À CONQUÉRIR POUR LES JOURNALISTES TERRITORIAUX

1. Le métier de journaliste doit être reconnu dans les collectivités territoriales afin de garantir **l'indépendance des rédactions** et des titres ;
2. Les journalistes territoriaux doivent être éligibles à la **carte de presse** ;
3. Les journalistes territoriaux doivent pouvoir bénéficier de tous les droits prévus par les journalistes dans le cadre du Code du travail, notamment **la clause de conscience et le statut de pigiste permanent** ;
4. La **Convention collective nationale des journalistes** doit être applicable aux journalistes territoriaux ;
5. Les collectivités territoriales doivent être en mesure **d'embaucher des journalistes**, sur concours externe et par voie interne, afin d'assurer à ces professionnels des emplois pérennes, avec des évolutions de salaires négociées régulièrement ;
6. Les réutilisations d'articles, de pages ou de photos doivent être rétribuées dans le cadre d'**accords Hadopi**.